



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3213

Approbation d'une convention de mise à disposition du petit théâtre des musées Gadagne entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association "La sauce singulière", pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de la Biennale Hors Normes

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3213 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PETIT THEATRE DES MUSEES GADAGNE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET L'ASSOCIATION "LA SAUCE SINGULIERE", POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA BIENNALE HORS NORMES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « La sauce singulière » sise 33 rue Pasteur à Lyon 7^e, organise la Biennale Hors Normes (BHN) de Lyon, du 30 septembre 2017 au 8 octobre 2017, qui rassemble des artistes plasticiens animés par la volonté de rendre l'art accessible à tous. Devenue un événement incontournable dans le paysage de l'art contemporain national et international, la BHN est reconnue comme une manifestation engagée et solidaire.

A cette occasion, l'Association a sollicité la Ville de Lyon / Musées Gadagne pour accueillir un spectacle de théâtre d'objet sur table intitulé « Tire-toi de mon herbe Bambi » et bénéficier de la mise à disposition du petit théâtre du musée la journée du 30 septembre 2017.

La Ville de Lyon/Musées Gadagne consent à cette mise à disposition, ce spectacle original faisant pleinement écho aux objectifs de programmation du musée des arts de la marionnette en ouvrant ses portes à la diversité des formes de création se rattachant à la marionnette et à ses arts associés et entrant en résonance avec les événements liés à sa thématique organisés sur le territoire urbain.

La valeur de cette mise à disposition est estimée à 1 650 €

Il convient donc de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public pour préciser les modalités techniques, administratives et financières de la mise à disposition du petit théâtre des Musées Gadagne.

Compte tenu de l'intérêt de cette association, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la mise à disposition, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association « La sauce singulière », pour la mise à disposition à titre gracieux du petit théâtre des Musées Gadagne le samedi 30 septembre 2017, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER